



Trèbes.

N°115/2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 011-211103973-20240708-115_24-AR

FOLIO 251

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT OUVERTURE D'UN
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

MAGASIN BRICOMARCHÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 21 juin 2024, lors de la visite périodique du magasin BRICOMARCHÉ, sis route de Rustiques (RD206) – 11800 TRÈBES ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Maire de TRÈBES, déclare le magasin BRICOMARCHÉ, sis route de Rustiques – 11800 TRÈBES, ouvert au public, en qualité d'établissement de type M de 3^{ème} catégorie, à la suite de la levée de réserves émises lors de la VO du 17 juin 2024.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 8 juillet 2024

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES





PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Procès-Verbal de la Commission d'Arrondissement de Carcassonne contre les risques d'Incendie et Panique dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

La Commission d'arrondissement de Carcassonne contre les risques d'incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur s'est réunie le 21 Juin 2024 à 09h30 au SDIS de l'Aude, sous la présidence de Monsieur Christophe ARISTIDE, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, représentant Madame la Directrice de Cabinet.

Etaient présents avec voix délibératives :

- Mme CAMPREDON Nathalie, suppléant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- MM. STEPHAN Hervé, suppléant le Directeur Départemental de la Police Nationale ;
MATEU Cyril, suppléant le Commandant du groupement de Gendarmerie de Carcassonne ;
Olivier VERGÉ, officier préventionniste, Chef du Service Prévention de l'Arrondissement de Carcassonne, Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Etaient absents et excusés avec voix délibératives (avis écrits) :

- MM. le Maire de Carcassonne,
le Maire de Castelnaudary,
le Maire de Génerville,
le Maire de Souilhanel,
le Maire de Marscillette,
le Maire de Lastours,
le Maire de Trèbes,
le Maire de Rieux-Minervois,
le Maire de Montréal.

Le Président

Christophe ARISTIDE



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements
recevant du public Arrondissement Carcassonne**

Procès-verbal d'avis

Code :	10662
Etablissement :	BRICOMARCHE
Classement :	Type : M - Catégorie : 3
Effectif autorisé :	Public : 323 - Personnel : 10 - Total : 333
Adresse :	ROUTE DE RUSTIQUES (RD 206)
Commune :	11800 TREBES
Dossier :	Etude de levée d'avis défavorable
Date avis :	21/06/2024

I - REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 22 décembre 1981 modifié portant approbation des dispositions particulières du type M (Magasins et centres commerciaux).

II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Bâtiment à rez-de-chaussée et mezzanine comprenant :

- Une surface de vente intérieure de 918 m² + SAS de 51 m² + cour des matériaux extérieure de 373 m².
- Des réserves avec accès livraison 90 m² + local découpe 25 m² + vestiaires, salle de repos, sanitaires.
- Des locaux sociaux comportant 2 bureaux en mezzanine.

Seul le rez-de-chaussée est accessible au public, le plancher bas du niveau le plus haut est situé à moins de 8 mètres du sol.

Seul le rez-de-chaussée est accessible au public, le plancher bas du niveau le plus haut est situé à moins de 8 mètres du sol.

III – OBJET DE LA DEMANDE

Le 17 juin 2024, la commission incendie et panique de l'arrondissement de Carcassonne a émis **un avis défavorable** à l'ouverture de l'établissement. La réception de documents par la Mairie de Trèbes le 19/06/2024 a permis de lever une partie des prescriptions.

IV – PRESCRIPTIONS NON RÉALISÉES ET REPORTÉES

1. Rajouter un diffuseur de l'alarme incendie dans la zone administrative. (IT 248 1.2.4, R143-13/ MS 56, MS 57)

V - PRESCRIPTIONS PERMANENTES

1. Assurer la vacuité des circulations, des dégagements et des issues de secours de tout objet pouvant entraver l'évacuation du public. (M 16)
2. Veiller à ce que les portes des issues de secours soient déverrouillées et dégagées pendant la présence du public. (CO 46)

Avis de la Commission

La commission de sécurité inverse l'avis défavorable et émet un **Avis Favorable** à l'ouverture de l'établissement BRICOMARCHE de TREBES.

Le Président

Christophe ARISTIDE

